



Approvisionnement continu Produits de spécialité

Critères d'admissibilité

À l'intention des agents et fournisseurs

Tel que stipulé dans les modalités d'application de la Politique d'achat et de mise en marché, la Société des alcools du Québec procédait à la révision des critères d'admissibilité d'un produit de spécialité au mode d'approvisionnement continu.

Considérant plusieurs facteurs dont la réduction des coûts de transport, les échéanciers serrés et les contraintes de transport de certains pays, les équipes d'opérations des divisions Logistique et distribution et Commercialisation ont été consultées afin de porter leur regard sur la maximisation de nos processus. Ainsi, la SAQ a déterminé les règles suivantes pour qu'un produit de spécialité soit admissible à l'approvisionnement continu.

Critères d'admissibilité

Critère de base

Volume de ventes

Le produit doit réaliser un seuil minimum de ventes de caisses standards, évalué sur 13 périodes, en fonction du pays d'origine, selon le tableau suivant :

Seuil minimum de ventes selon le pays d'origine

Pays	Volume de ventes annuelles (en caisses standards)
Argentine	1 350
Portugal	1 080
Australie et Nouvelle-Zélande	600
Tout autre pays	400

Critères complémentaires

1. Catégorie particulière

Le produit fait partie d'une catégorie particulière pour laquelle tous les produits bénéficient du mode d'approvisionnement continu.

Ce sont seulement les catégories suivantes : Cooler, Bière et Produits du Terroir.

2. Pays d'origine

Le produit provient d'un pays dont tous les produits en provenance de ce même pays bénéficient du mode d'approvisionnement continu.

Ce sont seulement les pays suivants : Grèce, Hongrie, Israël et Liban.

3. Meilleur vendeur en achat par lot

Le produit est l'un des meilleurs vendeurs en achat par lot et le fournisseur vend au moins un produit régulier à la SAQ.

*Cependant, bien qu'un produit réponde à l'ensemble de ces critères d'admissibilité, il sera tout de même **exclu du mode d'approvisionnement continu** dans les deux (2) cas suivants :*

- A. Le produit est un vin millésimé dont le prix de détail pour la bouteille de 750 ml est supérieur à 30 \$ CAN.
- B. Le produit est à caractère saisonnier ou commercialisé lors d'opérations spécifiques. Par exemple : vins rosés, vins nouveaux, colis-cadeaux, etc.

Voir **Mise en application** page suivante .../



Approvisionnement continu Produits de spécialité

Critères d'admissibilité
À l'intention des agents et fournisseurs

Mise en application

Période d'analyse du volume de ventes

La liste des produits admissibles a été établie selon l'analyse du volume de ventes de la période P4 2005 à la période P3 2006 (19 juin 2005 au 17 juin 2006).

Produits admissibles

D'ici septembre 2006, une communication sera adressée aux fournisseurs de produits admissibles, relatant la liste des produits concernés et précisant les étapes subséquentes pour l'inscription desdits produits à ce mode d'approvisionnement.

Produits retirés de l'approvisionnement continu

D'ici septembre 2006, les fournisseurs recevront la liste de leurs produits ne bénéficiant plus de l'approvisionnement continu. À compter de ce moment, le mode d'achat par lot s'appliquera et les fournisseurs devront faire parvenir leurs demandes de reconduction de produits à la SAQ.

Commandes des fêtes 2006

Pour la période des fêtes 2006, il n'y aura pas de commande pour les produits nouvellement admissibles à l'approvisionnement continu puisque les commandes de ces produits auront déjà été traitées en approvisionnement par lot.

Pour les commandes des produits retirés de l'approvisionnement continu, elles seront toutefois passées d'ici septembre 2006 afin de couvrir la période des fêtes. Il ne sera donc pas nécessaire d'adresser de demande de reconduction de produit pour cette période.

PromoPunch

Pour les produits admissibles à l'approvisionnement continu, les engagements promotionnels de *Promopunch* seront acceptés seulement à partir du moment où l'inscription au nouveau mode d'approvisionnement sera formalisée.

Pour les produits retirés de l'approvisionnement continu, les engagements promotionnels déjà en cours seront honorés.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter notre
Service d'Assistance aux Relations d'Affaires (SARA)
par courriel à sara@saq.qc.ca ou par téléphone au 514 254-2711.